

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°23**

**ARRÊTÉ N° 27/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**

modifiant l'arrêté n° 4966/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 portant création du cercle de la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.

*Du 4 janvier 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

**ARRÊTÉ N° 27/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 4966/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 portant création du cercle de la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont.**

*Du 4 janvier 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 0 8 2 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté n° 4966/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 (BOC N° 46 du 29 octobre 2012, texte 3 ; BOEM 686.4.1.4).

*Référence de publication :* BOC N°8 du 15 février 2013, texte 23.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 4966/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 portant création du cercle de la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont,

Arrête :

L'arrêté n° 4966/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 7 août 2012 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Saint-Dizier-Chaumont comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.  
**LISTE DES UNITÉS DE GESTION.**

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE SAINT-DIZIER-CHAUMONT.
61e régiment d'artillerie.
Base aérienne 113 - Saint-Dizier.
UG interarmées.